

Étymologie du mot assiette

Autor(en): **Meunier, Jean-Marie**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue de linguistique romane**

Band (Jahr): **3 (1927)**

Heft 11-12

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-399076>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ÉTYMOLOGIE DU MOT *ASSIETTE* ¹

Le mot *assiette* est intéressant, et il a des dérivés très vivants, non seulement dans les parlers actuels du Nivernais, mon pays natal, mais encore dans ceux de toute la France, y compris le provençal, et jusqu'en Italie.

On ne s'occupera pas ici des différents sens du mot *assiette*, que l'on peut trouver dans les dictionnaires français.

Ce qui est sûr, c'est que ce mot signifiait, le plus souvent et primitivement, « situation », position topographique d'une ville, d'une maison, etc.

Voici quelques exemples :

XIII^e s. : *Assiete* (d'une rente), BEAUMAN., IX, 7.

XIV^e s. *Pour ce que la cité estoit moult fort de murs et de asiete*, BERCHEURE. — *Et ceste maniere de tendre (le las) est bonne a tendre a une assiet(e) ou un faucon siet sus jour*, *Modus*, fol. 85 v^o, ms. Bibl. Nat., 12399 ; ms. 1299, fol. 99 : *assiete* ; ms. 1297, fol. 84 : *asiete* ².

XV^e s. : *Le lendemain se approcha du duc de Bourgongne d'ung lieu, sur la rivière de Somme, qui s'appelle Picquigny, une assiette très forte*, COMMYNES, *Mémoires*, liv. III, c. 3. *Et fus bien emerveillé de veoir l'assiete de ceste cité (Venise)*, *Ibid.*, liv. VII, c. 17. — De même, au XV^e s., nous trouvons *assiette* pour indiquer « la place des convives » : *C'est l'assiete du soupper de Tanne fait à l'heure de quatre heures après midi, le XXI^e jour de juing mil IIIICLXIX*

« L'*assiete* aüdit souppé

1. Un résumé de cet article a été donné en séance, à la *Société de Linguistique*, le 29 mai 1926, et au *Congrès des Sociétés Savantes*, réuni à la Sorbonne, le 22 avril 1927.

2. Communiqué par mon ami et collègue M. Tilander, qui prépare en ce moment une édition de *Modus*.

Premierement monseigneur le marquis de Baulde
 Monseigneur de Baudevillé
 Mons^r le maistre d'ostel
 Mons^r le marquis de Rudelin
 Mons^r le juge de Besançon, etc.

« Après l'*assiete* des dessusdictz se vint seoir, au plus près de mondict seigneur le marquis de Baulde, monseigneur le duc d'Autriche, sur le banc ou estoient assis lesdits duc et marquis... »¹.

Cette relation du souper fut sans doute écrite par un auteur inconnu qui faisait partie de la suite des commissaires bourguignons.

XVI^e s. : *Ville bastie en une assiette bien forte*, AMIOT, *Solon*, 55. — *La ville (de Liège) est plus grande que Lion, et est presque en mesme assiete, la rivière de Meuse passant au milieu*, MARGUERITE DE VALOIS, *Mémoires*².

Littre fait venir *assiette* de situs.

Le Dictionnaire Général donne l'étymologie suivante : « substantif verbal de *asseoir*, tiré de la 3^e pers. sing. du prés. ind., en ancien français *assiet* ».

Or, les substantifs verbaux, tirés du prés. de l'ind., sont généralement du masculin, surtout s'ils ne sont pas terminés par *-e*. C'est précisément le cas de l'ancien français *assiet*. On comprend mal comment ce masculin *assiet* serait devenu le féminin *assiette*. Comparez les masculins *achat*, de *achater*, devenu plus tard *acheter* ; *relief*, de *relever* ; *espoir*, de *espérer*, etc.³.

Je crois que *assiette* sort du participe féminin *assedita*, de *seditum* pour *sessum*, au moyen du suffixe *-itum* très employé pour former des participes passés. On disait *uendo*, *uend-itum*, *uend-ita* > *vente* ; *findo*, *find-itum*, *find-ita* > *fente*, *perdo*, *perd-itum*, *perd-ita* > *perte*, etc. ; on a dit *sedeo*, *sed-itum*, *sed-ita*, *assed-ita*.

1. Relation du souper offert par le duc Sigismond d'Autriche aux commissaires Bourguignons, Thann, 21 juin 1469, par Eugénie Droz, dans *Mélanges de Philologie et d'histoire offerts à M. Antoine Thomas par ses élèves et amis*, p. 147, Paris, Lib. ancienne Honoré Champion, 1927.

2. Voir les nombreux exemples cités par M. EDMOND HUGUET, *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle*, p. 353-5.

3. Cf. *Les substantifs postverbaux dans la langue française*, Romania, XXIX, p. 440-445 (G. PARIS), et NYROP, *Gram.*, T. III, *Genre des substantifs verbaux*, p. 248, nos 541 et suiv.

Je n'ai pas trouvé *sed-itus*, mais seulement *sed-iturus*, qui suppose évidemment *sed-itus* : « *Quem ad locum concurrunt populi sed-ituri et se prostraturi* » ¹.

Comment, du part. passé féminin *assēd-ita*, arriver à *assiette* ? Pour cela, il faut prouver :

1°) que l'ĕ bref tonique s'est diphtongué avant d'être entravé, c'est-à-dire avant la chute de la voyelle posttonique ;

2°) que cette voyelle posttonique est tombée avant la sonorisation du -t-, c'est-à-dire avant que -t- aboutît à *d*.

1°) L'ĕ bref tonique s'est diphtongué, c'est-à-dire est devenu *ie*, avant d'être entravé. En effet, si nous comparons d'autres ĕ dans la même position, nous voyons la diphtongue se produire avant la chute de la voyelle posttonique : *pēdica*, ital. et roum. *pieḍica*, franç. **pieḍegā* > **pieḍege* > **pieḍge* > *piege* ; *sēdicum* (dérivé de *sēdem* avec ĕ bref d'après *sēdeo* ; *sēdīle*) **siedego* > **siedege* > **siedge* > *siège*, d'où *assēd-ita* > **aṣsiedete* > **assiedte* > *assiete*.

2°) La posttonique est tombée avant la sonorisation du -t- dans **assiedete*, devenu **assiedte* > *asiete*.

En effet, si nous comparons *hābitu*, *plācitu*, *sāpidu*, nous constatons que les sourdes intervocaliques ont eu le temps de devenir sonores avant la chute de la posttonique : *malehābitu* > **malābito* > **malabedo* > **malabde* > *malade* ; *plācitu* > **plāgidu* > **playedo* > *plaid* ; *malesāpido* > **malsabedo* > **malsabde* > *maussade*. Dans ces mots la posttonique est restée plus longtemps, parce qu'elle a été maintenue par A tonique précédent, qui est une voyelle ouverte.

Mais dans **assied(e)te* la voyelle posttonique est tombée plus vite, avant la sonorisation du t, parce que cette tonique n'était pas un A, mais une voyelle fermée. Ainsi s'expliquent : *pendita* > *pente* ; *vendita* > *vente* ; *perdita* > *perte* ; *dēbita* > *dete*. Il en est de même pour *nītida* > **net'da* > *nete* ; *pūtida* > **put'da* > *pute*, Morvan *pœt*, etc.

Dans le premier cas A tonique a maintenu la posttonique assez longtemps pour permettre au -t- intervocalique de devenir *d* ; dans le second cas, la posttonique, qui n'était pas précédée d'un A, est

1. DU CANGE, *Glossarium mediae et infimae latinitatis* ; In uita B. Augusti nouelli, t. IV, Maii, p. 622.

tombée plus tôt, et n'a pas donné le temps au -T- intervocalique d'aboutir à *d*. Il s'est trouvé auparavant au contact d'une autre consonne, qui l'a maintenu tel, d'où : *malehābita* > *malade* en face de *assedita* > *assiete*.

Ainsi, dans *habitu*, *placitu*, *sapidu* la posttonique *i*, devenue *e*, n'est pas tombée aussi vite que dans **assied(e)te*, **deb(e)te*, **net(e)de*, **pui(e)de*, de sorte que, dans le premier cas les sourdes *t*, *c*, *p*, ont eu le temps de devenir les sonores *d*, *g*, *b* avant la chute de la pénultième, grâce à la voyelle ouverte accentuée *a*, qui l'a maintenue plus longtemps. C'est ainsi que le suffixe *-aticu* a vu ses deux sourdes intervocaliques, placées après *a* tonique libre, devenir deux consonnes sonores : **-adego* > **-adge* > *-age*, p. ex. dans *uiaticu* > **ueadego* > **veadge* > *veage*, plus tard *voyage*, les sourdes *t* et *c* intervocaliques ayant eu le temps de se transformer en sonores *d* et *g*, grâce à l'*a* accentué, qui a conservé plus longtemps la voyelle posttonique.

Or, le participe populaire *seditus*, pour le classique *sessus*, a eu en roman une grande fortune et en particulier dans les parlers de toute la France.

Quel dommage que l'allemand Scheler n'ait pas connu les patois du Nivernais ! Il aurait trouvé l'étymologie d'*assiette*. Il l'a seulement entrevue dans son *Dictionnaire*, où il dit : « Il faudrait trouver le mot *asseter* ou *assieter*, malheureusement je ne l'ai jamais rencontré en français ». Si Scheler était venu en Morvan, il aurait entendu ce verbe dans chaque village. Aucun mot n'est plus employé. Après les souhaits de bienvenue, c'est la première expression qui sort de la bouche des Morvandiaux hospitaliers. Dans la montagne on dit, pour inviter quelqu'un à s'asseoir : *stê vò* ; *estê vò* ; *â fô vòz estê*, « il faut vous asseoir ». A Brassy : *eitê vu*, ou bien *ëeitê vu*, qui correspondent à des formes voisines : *sîtê vu*, *āsîtê vu*. Dans la plaine, jusqu'aux bords de la Loire et même dans le Berry et en Normandie, on dit : « sietez-vous, assietez-vous » pour « asseyez-vous », qui est français et peu employé. En Suisse romande on dit aussi *se seta* pour « s'asseoir ».

Dans la plaine nivernaise on dit un *syêtô* pour « un petit siège », et dans la montagne un *ëitô*, un *ëeitô*.

Dans son *Glossaire du Morvan*, de Chambure fait venir *ester*, *ster*, *chiter*, *échiter* de *stare* « être debout », qui est justement le contraire de « être assis ». Nous verrons plus loin ce qu'il faut penser de cette étymologie.

En Picardie, dans la région du Marquenterre, à Vron, on dit *asit té*. Dans le Jura, à Port-Lesney, à 10 kilomètres de Salins et à 4 kilomètres de Mouchard, j'ai entendu *estè vu dô*, ou bien *stè vu dô*, pour *sètè vu dô*. Dans l'Aveyron, à Cassuejoul, « assieds-toi » se dit *osetè té*, et « asseyez-vous » *oseta bus*. Je sais aussi que dans les Landes, près de Dax et de Saint-Sever, au sud de l'Adour, on dit *aseit té*, tandis qu'au nord de cette même rivière on prononce *asæyt tæ*.

L'*Atlas linguistique de la France* n'a pas de carte du verbe « s'asseoir » pour la France du Nord, mais il y en a deux pour la France du Midi : 31^e fasc. : carte B 1444 « assieds-toi », et carte B 1445 « asseyez-vous ». Les formes principales que l'on trouve pour « assieds-toi » sont : *seto té*, *sela té*, *aseta ti*, *aseta té*, *oseto té*, *aseto té*, *aset té*, *asit té*, *æeta té*, *aceto té*, etc.

Or, toutes ces formes, ainsi que les précédentes, sont dérivées de *seditus*, *assedita assiette* par *seditare*, *asseditare*. Meyer-Lübke rappelle que le suffixe *-itare* était bien populaire en latin, car il a laissé d'assez nombreuses traces dans les langues romanes : *cog-itare*, roum. *cugetá*, anc. ital. *coitare*, anc. franç. *cuidier*, esp. et port. *cuidar* ; *tax-itare*, ital. *tastare*, anc. fr. *taster* ; *tinn-itare*, > *tinter* ; *uan-itare* > ital. *vantare*, fr. *vanter* ; *sequ-itare*, ital. *seguitare* ; d'où *sed-itare*, *assed-itare*, qui ont donné en ital. *assetare*, en prov. *assetar*, en fr. *seter*, *asseter*.

Ainsi, sur *seditus* on a créé *seditare* et *asseditare*, qui ont abouti au Centre et au Nord de la Gaule à *seter* et *asseter*, comme sur *peditus* (*salua reuerentia*) on a formé *peditare* > *peter*, devenu *plè*, comme *seter* aboutit à *stè* et, avec un *e* prothétique, *estè*. Les formes *sieter* et *assieter*, qui sont maintenant le plus employées, sont dues à l'analogie, c'est-à-dire à l'influence des formes toniques. On conjugait *assédito* (jem') *assiet*, *asséditas* (tut') *assietes*, *asseditat* (il s') *assietet*, et ces formes ont introduit *sieter* et *assieter* à côté de *seter* et *asseter*.

En résumé, grâce aux verbes du Nivernais *seter*, *ster*, *ester*, *sieter*, *eiter*, *éeiter* et *assieter*, grâce aussi aux autres formes correspondantes des autres parlers gallo-romans et à l'ital. *assetare*, on peut affirmer que *assiette* est l'ancien participe passé féminin *assedita* plutôt qu'un substantif verbal sorti du présent *assiet*. On voit qu'à côté de *assidere* *asseoir*, son dérivé *asseditare* a eu une très grande fortune dans tous les parlers gallo-romans.

Paris.

Chanoine Jean-Marie MEUNIER.